



PRÉFET DE L'AIN

Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE RÉCAPITULATIVE RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT OU D'UNE MANIFESTATION

Pour tout événement ou manifestation

Moins de 1500 personnes

Le maire informe par le biais de la fiche :

- le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dont dépend sa commune
- le bureau prévision territorialement compétent du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Entre 1500 et 5000 personnes

Le maire informe par le biais de la fiche :

- la sous-préfecture concernée (ou le BGLC pour l'arrondissement de Bourg-en-Bresse)
- le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dont dépend sa commune
 - le bureau prévision territorialement compétent du SDIS

+ 5000 personnes

Le maire informe par le biais de la fiche :

- la préfecture (BGLC)
- le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dont dépend sa commune
 - le service prévision du SDIS

LE SITE ET LA MANIFESTATION

| Thèmes | À remplir par l'organisateur en relation avec le maire et les services de l'État |
|--|--|
| Organisateur (nom, coordonnées) | |
| Lieu et adresse de l'événement (site et commune) | |
| Nom et nature de l'événement (joindre un support de communication le cas échéant) | |
| Dates et horaires de l'événement | |
| Capacité d'accueil du/des sites | |
| Présence d'établissements recevant du public : chapiteau, tente et structures, plein air (espace clos en plein air), tribunes, gradins... | |
| Présence d'éléments pyrotechniques | |
| Nombre de spectateurs attendus sur site en cumulé (par jour et en totalité) | |

| | |
|--|--|
| Effectif maximal attendu simultanément | |
| Le site est-il ouvert aux mineurs ? | |
| Préparation ou distribution ou vente de produits alimentaires et/ou de boissons, de repas (oui, non, descriptions, documents à fournir : liste des professionnels distributeurs de repas, rappel des règles d'hygiène par ce guide http://www.ain.gouv.fr/un-guide-de-bonnes-pratiques-d-hygiene-pour-les-a1669.html) | |
| Rassemblement d'animaux vivants (oui, non descriptions) | |

| ORGANISATION DE LA SÛRETÉ (actes de malveillance) | |
|---|--|
| Thèmes | À remplir par l'organisateur en relation avec le maire et les services de l'État |
| Correspondant/responsable sécurité de la manifestation (nom, coordonnées) | |
| Équipe organisatrice et bénévoles – Nombre de bénévoles – Missions des bénévoles – Modalités de « briefing » : oral, fiches missions... Se référer au plan Vigipirate (http://www.ain.gouv.fr/le-nouveau-plan-vigipirate-faire-face-ensemble-et-a3632.html) et aux guides réagir en cas d'attaque (http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste) | |
| Service d'ordre (sécurité privée) – Nombre d'agents ? Nombre d'agents féminins ? – Qualification (palpation de sécurité ?) | |
| Police municipale – Effectifs engagés – Missions | |
| Dispositif DDSP ou gendarmerie – Dispositif statique ou dynamique – Effectifs engagés – Missions | |
| Coordination entre les acteurs – Communication radio/téléphone | |

| | |
|---|--|
| <p>Dispositif de filtrage</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'accès (localiser sur un plan) – Horaires d'ouverture des accès – Mode de filtrage | |
| <p>Dispositif pour empêcher l'arrivée de véhicules</p> <ul style="list-style-type: none"> – Interdictions de stationnement/circulation (prise d'arrêtés) – Fermeture d'accès/barrières/véhicules bloquants, etc. (localiser sur un plan) | |
| <p>Stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de parkings (localiser sur un plan) – Emplacement(s) – Nombre de places offertes (au total et par parking) – Mesures de sécurité éventuelles (gardien, navettes bus) | |
| <p>Circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> – Neutralisation de voies (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation) – Déviations éventuelles (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation) | |
| <p>Vérification avant le début de l'événement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Repérage et vérification de l'intégralité du site qui accueille l'événement. Une attention toute particulière devra être opérée sur les sacs abandonnés, les véhicules suspects... | |

| ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ (secours, santé et gestion des risques) | |
|--|--|
| Thèmes | À remplir par l'organisateur en relation avec le maire et les services de l'État |
| <p>Correspondant/responsable sécurité (nom, coordonnées)</p> | |
| <p>Association agréée de sécurité civile (recommandée à partir de 1000 participants, obligatoire à partir de 1500) (liste disponible sur : http://www.ain.gouv.fr/les-associations-de-securite-civile-a2978.html)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nom et coordonnées du responsable – Nombre de bénévoles présents en simultané – Poste de secours (personnel, matériel, implantation à préciser sur un plan) | |
| <p>SDIS (sapeurs-pompiers)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Centres de secours les plus proches (temps de route) – Point de rassemblement des moyens (localiser sur un plan) – Accès aux points d'eau incendie (localiser sur un plan) | |

| | |
|--|--|
| Moyens d’alerte des secours (téléphone, radio...) | |
| Voies de circulation des services de secours sur l’ensemble du site – accès prévus pour l’arrivée des secours (à indiquer sur le plan des axes de circulation) | |
| Risques identifiés durant le rassemblement (mouvement de panique, incendie, pluies, vents violents, neige, canicule, séismes, technologique, nucléaire...) (Au besoin se référer à : http://www.ain.gouv.fr/le-recensement-des-risques-dans-le-departement-le-a1369.html) | |
| Moyens d’alerte et d’évacuation des spectateurs : – Moyens d’alerte (sonorisation...) – Sorties permettant l’évacuation (si nécessaire, à indiquer sur un plan) – Personnels encadrant l’évacuation | |

| MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE | |
|---|--|
| Thèmes | À remplir par l’organisateur en relation avec le maire et les services de l’État |
| Mesures prises par l’autorité municipale – interdiction de stationnement – interdiction de circulation – interdiction de consommer de l’alcool sur la voie publique, etc. | |